

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2012

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 6 FEVRIER 2012 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2012.

La séance débute à 19 heures 35 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents :** Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, Frédéric PERICARD, David PERAY, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration :** Eliane DALLEMAGNE donne procuration à David PERAY, Patricia ALTHERR donne procuration à Jean-Charles MORANDI.

**Absents excusés :** Bérangère BAERISWYL.

**Secrétaire de séance :** David PERAY.

**Invitée :** Charlotte BREUILH.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 2 février 2012.

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

### DELIBERATIONS

#### Délibération n°004-2012

**Objet :** Analyse des offres géotechniques pour la construction d'une salle à vocation multiples

| Missions<br>(simulations)                 | Quantité pour<br>simulation | Equaterre     |                  | Ain Géotechnique |                  |
|-------------------------------------------|-----------------------------|---------------|------------------|------------------|------------------|
|                                           |                             | Prix unitaire | Sous total       | Prix unitaire    | Sous total       |
| G11                                       | forfait                     | 120.00 €      | 120.00 €         | 860.00 €         | 860.00 €         |
| G12                                       | forfait                     | 500.00 €      | 500.00 €         | 860.00 €         | 860.00 €         |
| G2                                        | forfait                     | 2500.00 €     | 2500.00 €        | 640.00 €         | 640.00 €         |
| Acheminement<br>pelle                     | 1                           | 280.00 €      | 280.00 €         | 150.00           | 150.00 €         |
| Sondages à la<br>pelle                    | 4                           | 60.00 €       | 240.00 €         | 100.00           | 400.00 €         |
| Acheminement<br>PSD léger                 | 1                           | 210.00 €      | 210.00 €         | 180.00           | 180.00 €         |
| Sondage au PSD<br>Léger                   | 6                           | 180.00 €      | 1080.00 €        | 160.00           | 960.00 €         |
| Acheminement<br>PSD lourd                 | 1                           | 0.00 €        | 0.00 €           | 280.00           | 280.00 €         |
| Sondage au PSD<br>Lourd                   | 2                           | 180.00 €      | 360.00 €         | 180.00           | 360.00 €         |
| Acheminement<br>matériel<br>pressiométrie | 1                           | 0.00 €        | 0.00 €           | 1200.00          | 1200.00 €        |
| Essai<br>pressiométrie                    | 1                           | 0.00 €        | 0.00 €           | 975.00           | 975.00 €         |
| Visites fondations                        | forfait                     | 250.00 €      | 250.00 €         | 380.00           | 380.00 €         |
|                                           |                             |               |                  |                  |                  |
| <b>TOTAL HT</b>                           |                             |               | <b>5540.00 €</b> |                  | <b>7245.00 €</b> |

A travers le tableau ci-dessus, la SEMCODA analyse les offres Géotechnique concernant la construction d'une salle à vocation multiple.

Pour Equaterre, la mission G11 est comprise dans la G12, sa mission G11 étant substituée par une couverture géophysique du site (permet de mettre en lumière les hétérogénéités du sol).

Pour Equaterre, les essais pressiométriques se font simultanément aux sondages au pénétromètre statique dynamique (équipement spécifique)

Sur la base des prix unitaires fournis par les prestataires, et vu le contexte géologique du site, il est proposé de retenir l'offre de la société Equaterre, cette dernière proposant, en outre, un mode opératoire tout à fait adapté à ce projet.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le choix de la société Equaterre pour faire l'étude géotechnique.

**Délibération n°005-2012 :**

**Objet : Achats de terrains dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Craz**

Sur le rapport de Jean-Charles MORANDI,

La commune souhaite acheter trois terrains en bordure de voie en vue de la réfection et de la conception des trottoirs de la Rue de la Craz.

L'avis du domaine nous a stipulé que la valeur vénale, après enquête, des biens ci-dessous peut être estimée à une somme de l'ordre de 42 € HT le m<sup>2</sup> soit 50,23 € TTC le m<sup>2</sup>.

Il s'agit des terrains de :

- Mlle Valérie BURINE, cadastré section D numéro 1142 pour une surface de 4m<sup>2</sup>
- Mr Serge ALLEMAND et Mlle Sylvie MAILLARD, cadastré section D numéro 1091 pour une surface de 33m<sup>2</sup>
- Mr et Mme Hassan EL AOUAD et Mr et Mme Ahmed EL AOUAD, cadastré section D numéro 1092 pour une surface de 30m<sup>2</sup>

| Parcelles | Surfaces cadastrales | Lieudits       | Propriétaires                                         | Prix      |
|-----------|----------------------|----------------|-------------------------------------------------------|-----------|
| D1091     | 33 m <sup>2</sup>    | Rue de la Craz | Mr Serge ALLEMAND<br>Mlle Sylvie MAILLARD             | 1386 € HT |
| D1092     | 30 m <sup>2</sup>    | Rue de la Craz | Mr et Mme Hassan EL AOUAD et Mr et Mme Ahmed EL AOUAD | 1260 € HT |
| D1142     | 4 m <sup>2</sup>     | Rue de la Craz | Mlle Valérie BURINE                                   | 168 € HT  |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention),**

**ACCEPTE** l'achat des parcelles ci-dessus

**DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la commune

**AUTORISE** Monsieur Jean-Charles MORANDI, Premier Adjoint, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte à intervenir entre la Commune et les propriétaires indiqués ci-dessus

**Débat :**

Jean-Charles MORANDI explique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les terrains ne peuvent plus être cédés gratuitement. Pierre DUMAREST rappelle ainsi que les cessions gratuites de terrains sont maintenant interdites. Il aurait fallu acheter ces terrains l'an passé. Claude CHAPPUIS demande si ces sommes ont été budgétées pour 2012. Jean-Charles MORANDI lui répond que cela a été budgété dans les réserves foncières. René VERNAY demande si les propriétaires sont d'accord. Jean-Charles MORANDI répond qu'il a rencontré tout le monde sauf Mlle BURINE, ils étaient d'accord. David PERAY ajoute que c'est utile de faire des trottoirs à condition de les entretenir.

**Délibération n°006-2012 :**

**Objet : réduction de loyer de l'immeuble de Monsieur Laurent PERRY**

Vu le bail commercial en date du 1<sup>er</sup> juillet 2011,

Suite à des problèmes de chauffage et d'électricité dans les locaux à usage commercial ainsi que dans l'habitation principale de Monsieur Laurent PERRY, la commission commerce souhaiterait faire un geste à l'attention de Monsieur PERRY.

Ces problèmes sont liés aux défaillances des entreprises concernées par les travaux de l'Auberge de la Treille dans le cadre de sa réhabilitation.

Il est proposé au Conseil municipal de faire une réduction de loyer à Mr PERRY c'est-à-dire de lui offrir deux mois de loyer soit 2600 € HT (le coût annuel hors taxes du loyer étant de 15600 € actuellement).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (13 voix pour et 1 voix contre),**

**ACCEPTE** la réduction de loyer (consistant en deux mois de loyers gratuits) à Mr Laurent PERRY, gérant de l'Auberge de la Treille.

#### **Débat :**

Pierre DUMAREST explique qu'il a reçu Laurent PERRY dans l'après-midi. Celui-ci lui a signalé qu'il y avait encore des problèmes de chauffage. Il a été dépanné ce weekend. Pierre DUMAREST ajoute que le bilan thermique de l'auberge est mauvais, lorsque le vent souffle, l'air passe. Il y a eu de nombreuses malfaçons. Frédéric PERICARD ajoute que cela avait été signalé. Pierre DUMAREST dit qu'il n'y a que 15° dans ces locaux! Il faut faire passer un bureau de contrôle digne de ce nom. David PERAY répond que l'entreprise ne sait pas programmer la machine (pompe à chaleur)... Ce sont des incapables. Le compresseur est même déjà cassé. C'est pénible pour tout le monde, le chauffagiste arrive toujours au bon moment, il est toujours là pour sauver sa tête. Cela ne peut pas durer. Romy LASSERRE demande si tout cela a été acté par recommandé. Pierre DUMAREST lui répond que oui. Romy LASSERRE demande si l'on peut se séparer de ce chauffagiste et s'il faut un accord du Conseil municipal. En offrant 2400€, la mairie va avoir une pénalité à cause de lui. David PERAY répond qu'il y a actuellement 15000€ de retenues sur son marché à la trésorerie. Il ajoute qu'il y a pourtant déjà eu un constat d'huissier pour l'électricité. Jean-Charles MORANDI demande combien coûte le compresseur et s'il vaut plus que ce qui a été retenu. Romy LASSERRE demande s'il y a des traces de tout cela. David PERAY répond qu'en effet, tout a été noté. Romy LASSERRE demande si David PERAY connaît des entreprises qui reprendraient ce travail. David PERAY répond que beaucoup ne souhaitent pas reprendre ces travaux à cause des nombreuses malfaçons. Jean-Charles MORANDI dit que si jamais il faut changer la pompe à chaleur, il faudra prouver le vice de montage, ils ont des assurances pour rembourser. Romy LASSERRE demande si un expert pourrait venir. David PERAY répond que oui, mais ce n'est pas possible de voir que le compresseur est tourné à l'envers. Pierre CUZIN demande si on a pour l'instant des ennuis avec ce compresseur car il suffirait de faire marcher la garantie. Pierre DUMAREST explique que Laurent PERRY lui a dit qu'il faisait beaucoup de bruit. Il faudrait passer par un acte juridique. David PERAY ajoute que la pompe à chaleur a marché seulement 15 jours. Christian JOLIE demande si l'entreprise considère qu'elle a fini son travail. David PERAY explique que le chantier est fini mais que l'attestation de fin de chantier n'a pas été signée. Christian JOLIE dit qu'il existe une garantie de parfait achèvement des travaux d'une durée d'un an. Il faut faire intervenir l'assurance soit du Maître d'Oeuvre soit de l'entreprise concernée. L'assurance viendra avec un expert. David PERAY ajoute que l'APAVE spécialisée dans le chauffage peut venir, il faudrait aussi faire intervenir l'entreprise qui a dépanné l'Auberge quand le compresseur tournait à l'envers. Pierre DUMAREST dit qu'il va contacter l'APAVE et prendre rendez-vous. Christian JOLIE demande à quoi tout cela va aboutir. Il invite le Conseil municipal à écrire un courrier à l'assurance de l'entreprise et dire ce qui ne marche pas, d'être précis. Il faut absolument passer par l'assurance de l'entreprise. Elle enverra elle-même un expert. Pierre CUZIN demande si faire intervenir l'APAVE est gratuit. Christian JOLIE lui répond que non, la commune va payer. Jean-Charles MORANDI demande pourquoi ATELIER3 ne fait rien. David PERAY répond que si on décide de ne plus vouloir de ce chauffagiste, il suffit d'en informer ATELIER3. Il faudrait appeler l'architecte pour voir cela. Romy LASSERRE souhaite que l'on résume clairement la situation. Le Conseil municipal souhaite donc passer par le maire d'œuvre et se retourner contre l'assurance. Jean-Charles MORANDI précise qu'il ne faut pas faire deux fois la même erreur. Pour se retourner contre l'assurance, il faut peut-être faire venir avant l'APAVE. Pierre DUMAREST dit que les assurances possèdent leurs propres experts. Romy LASSERRE ajoute qu'il faut acter et faire un courrier après chaque entretien téléphonique.

René VERNAY pense qu'un mois de réduction de loyer aurait suffi. Christian JOLIE répond que c'est Monsieur PERRY qui subit en premier lieu les malfaçons. David PERAY ajoute que ce n'est pas à Laurent PERRY de payer pour les erreurs des entreprises. Christian JOLIE précise que Monsieur PERRY a souhaité entrer dans les locaux alors que les artisans n'avaient pas complètement achevé les travaux. Peut-être le Conseil municipal n'aurait-il pas dû donner son accord pour son installation. Pierre CUZIN ajoute que Monsieur PERRY a payé d'importantes sommes d'électricité suite à ces problèmes. David PERAY et Frédéric PERICARD disent qu'il aurait pu demander des remboursements et dédommagements, mais qu'il n'en a rien fait. Romy LASSERRE pense que ces deux loyers offerts devraient être pris en compte par l'assurance.

Jean-Charles MORANDI explique qu'il est d'accord pour offrir deux mois de loyer, tout comme Patricia ALTHERR mais à condition de se retourner contre les entreprises car c'est à elles de payer ces frais.

Christian JOLIE demande comment concrètement tout cela va se passer. On peut récupérer 5% de chacun des marchés. Ensuite il faudra déposer plainte juridiquement avec les désagréments et les coûts induits. Pierre CUZIN demande s'il est judicieux de payer tout de suite sans avoir entendu les assurances. Peut-être la délibération aurait-elle pu être repoussée. Claude CHAPPUIS répond que les assurances marchent s'il y a un préjudice, il demande où en est ce bâtiment actuellement. Jean-Charles MORANDI lui répond que les problèmes d'électricité sont en train d'être réglés, il reste seulement le chauffage. Claude CHAPPUIS demande où en est l'arrêté municipal concernant les problèmes de bruit à l'auberge. Pierre DUMAREST lui répond que les devis concernant cela n'ont toujours pas été reçus. Claude CHAPPUIS exprime le fait qu'il ne faudra pas que d'autres sommes soient réclamées. Christian JOLIE répond que chaque problème possède une solution. Jean-Charles MORANDI précise que la délibération qui vient d'être prise ne précise pas les mois de loyer offerts, le Conseil municipal peut choisir ceux qu'il souhaite. Christian JOLIE ajoute pour finir, que Monsieur PERRY ne doit pas croire que le dédommagement est lié à ses factures d'électricité. Ce dédommagement est fait dans le cadre d'une bonne entente et des désagréments qu'il a pu subir à cause de la réhabilitation de l'auberge.

## **Délibération n°007-2012 :**

### **Objet : Autorisation du Maire à ester en Justice**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Challex se trouve actuellement dans l'obligation de se défendre devant le tribunal correctionnel de Bourg en Bresse en qualité de victime dans la procédure concernant Mme GLASS-GARFIELD Susan. Il est reproché à Mme GLASS-GARFIELD d'avoir à Challex entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 4 janvier 2011 exécuté des travaux ou utilisé le sol sans permis de construire, en l'espèce édifié un bâtiment comprenant au moins quatre boxes à chevaux et une avancée de toit supportée par des piliers béton et bois.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à ester en justice c'est-à-dire à défendre les intérêts de la commune devant le tribunal correctionnel de Bourg en Bresse.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à se constituer partie civile et à demander des dommages et intérêts dans le cadre de cette affaire.

### **Débat :**

René VERNAY demande à quoi sert l'urbanisme à Challex si chaque personne s'engage à construire comme elle l'entend. Si on ne fait pas les choses dans les règles et en demandant des autorisations, tout devrait être rasé.

Claude CHAPPUIS ajoute que la municipalité avait pourtant demandé à Mme GLASS-GARFIELD de se mettre aux normes.

Christian JOLIE demande si le bâtiment est conforme. Claude CHAPPUIS répond que oui mais que rien n'a été déclaré ni régularisé. Christian JOLIE espère que cela puisse servir de leçon aux autres personnes malintentionnées. David PERAY ajoute que c'est la même chose pour l'affaire NEY. Pierre DUMAREST précise que cette affaire a été reportée au 15 septembre 2012. Claude CHAPPUIS dit que ce sera ensuite la volonté du prochain Conseil municipal de continuer sur cela ou pas. Christian JOLIE pense que dans l'affaire NEY, les personnes impliquées comptent certainement sur un essoufflement. Pierre DUMAREST précise que les deux affaires sont différentes car Mme GLASS a reconnu les faits, contrairement à Mr NEY.

## **Délibération n°008-2012 :**

### **Objet : approbation du devis AWS-ACHATS pour la dématérialisation des marchés publics**

Sur le rapport de Pierre DUMAREST,

Dans le cadre des nouvelles législations des marchés publics, il est obligatoire pour des sommes supérieures à 90 000 € de dématérialiser les marchés publics. Dématérialiser les marchés publics signifie mettre en ligne sur internet via une plateforme officielle le cahier des charges des travaux, de façon à ce que les entreprises y aient accès et qu'elles puissent envoyer leurs candidatures sur cette plateforme sans passer par le format papier. Pour cela, il est nécessaire de passer par une plateforme internet comme AWS-ACHATS (plateforme la plus utilisée dans ce cadre là).

**En annexe 1**, veuillez trouver copie du devis détaillé AWS-Achat pour 10 procédures dématérialisées par an ainsi que l'explicatif de la procédure à suivre.

Pour 10 procédures sur une durée de 12 mois, le coût serait de 382,72 € TTC.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le devis AWS-ACHATS pour la dématérialisation des marchés publics

### **Débat :**

Christian JOLIE demande ce qu'il se passe si durant une année on ne met pas de procédures en ligne. Romy LASSERRE demande combien cela coûtera l'année suivante. Jean-Charles MORANDI pense que l'année d'après, cela sera moins chers comme il n'y aura pas l'installation, de plus une procédure supplémentaire coûte 15€, comme c'est indiqué dans le devis.

### **Questions diverses :**

☞ Pierre DUMAREST explique que lors de la réunion concernant l'Office du Tourisme de Collonges, seulement 4 communes ont déclaré vouloir participer au financement de l'office de tourisme (Collonges, Farges, St Jean de Gonville et Challex). La contribution est de l'ordre de 3€ par commune. L'office du tourisme fermera fin 2013 à moins qu'il trouve d'autres sources de financement, le Président va essayer de s'en occuper.

☞ David PERAY explique que le devis du nouvel électricien CHARRIERE pour le commerce est arrivé. Jean-Charles MORANDI dit qu'il faudra l'enregistrer au courrier. David PERAY explique que ce devis est de 13152,99€TTC ; l'entreprise a repris le dossier APAVE. Ils vont complètement changer l'alarme. L'entreprise OISELON nous doit aujourd'hui 8000€ (les réserves). Christian JOLIE dit qu'il faut faire intervenir l'assurance qui doit payer cette différence. Il ajoute que le plus gênant c'est que l'alarme ne marche pas. David PERAY explique que le problème de l'alarme c'est qu'il est impossible de l'arrêter. Jean-Charles MORANDI pense que c'est à ATELIER3 de gérer tout ça. Il faut transférer ce devis à ATELIER3. Christian JOLIE pense que l'assurance et ATELIER3 doivent ensuite tout mettre en œuvre pour que tout soit en état de fonctionner.

☞ David PERAY explique qu'il a fait récemment un bornage sur la commune, c'est Nicolas PASSI qui représentait la commune. Il pense que cela n'est pas judicieux car Monsieur PASSI ne peut pas répondre à toutes les questions, ce sont les élus

qui devraient être là pour représenter la commune. Il y aura une nouvelle convocation bientôt car tout n'a pas pu être fait. Jean-Charles MORANDI répond qu'en matière de bornage le plan cadastral fait foi. Pierre CUZIN ajoute que le milieu du fossé est la limite. Jean-Charles MORANDI et Pierre DUMAREST, le jour du bornage, n'étaient pas disponibles, ils étaient déjà en rendez-vous.

☞ Anna DOUDOU évoque les problèmes liés à l'école et à la cantine. Il y a une hausse des effectifs, à partir de février deux services seront mis en place à la cantine, les locaux ne seront plus suffisants d'ici deux ans. Pour 2013/2014, il faudrait une nouvelle cantine et une nouvelle garderie ainsi qu'une autre classe. Pierre DUMAREST répond qu'il va falloir prendre des décisions budgétaires mais on ne pourra peut-être pas tout faire. Il va falloir faire des choix, notamment sur le devenir de l'actuelle salle des fêtes. Romy LASSERRE dit que lors de la création du projet d'une nouvelle salle des fêtes, les effectifs de l'école étaient alors stationnaires. Actuellement on atteint 50 enfants par jour à la cantine, l'EHPAD ne pourra pas toujours suivre, il va falloir voir tout cela à plus long terme et surtout réfléchir aux infrastructures scolaires. Il faudra aussi peut-être revoir le projet de salle des fêtes à la baisse. René VERNAY pense que la salle des fêtes et le commerce ont été décidés trop rapidement, maintenant le Conseil municipal se retrouve démuné. Anna DOUDOU pense qu'il faudrait intégrer dans tout cela le projet de bibliothèque, il vaudrait mieux construire quelque chose plutôt que de rajouter des extensions partout. Il y aura 126 enfants à la rentrée 2012. Pierre DUMAREST ajoute qu'ils doivent bientôt recevoir l'inspecteur pour en discuter. Claude CHAPPUIS pense qu'il faut regarder tout cela avec la commission bâtiment, revaloriser les bâtiments existants. Le Conseil municipal veut seulement une bonne salle des fêtes. L'augmentation des effectifs de l'école risque de bloquer le projet. René VERNAY pense que le Conseil municipal n'a pas le budget pour tout construire. Claude CHAPPUIS répond qu'il faudra faire une salle des fêtes en fonction de l'argent dont dispose la commune. Pierre DUMAREST précise que les communes sont toujours obligées d'emprunter pour de gros projets. David PERAY dit qu'il faudra faire attention aux nouveaux emprunts, cela fait déjà 14 ans d'emprunt pour la Halle. On vient tout juste de finir de payer le stade et l'école. Romy LASSERRE pense qu'il faut réfléchir si l'on veut développer le village ou pas. On a eu 10 enfants de plus en un an, il y aura de plus en plus d'enfants. Il faut avoir les infrastructures pour les accueillir. L'EHPAD fait déjà 120 repas à midi. La cuisine ne pourra pas faire encore beaucoup plus de repas. C'est maintenant qu'il faut voir le problème. Frédéric PERICARD dit que dans certaines communes les enfants mangent le midi dans un restaurant. Romy LASSERRE pense que le restaurant de Challex n'acceptera pas de faire des repas à 5€ pour des enfants, de plus il y a de nombreuses normes à respecter. Anna DOUDOU ajoute qu'après les travaux de l'EHPAD, l'accueil de 60 enfants maximum sera possible.

☞ David PERAY explique que lundi avec la neige, la commune dans l'ensemble a été bien déneigée. Cependant, les trottoirs autour de l'école n'étaient pas déneigés au bout de trois jours. Finalement, cela s'est fait mais seulement en partie, la rue de l'école n'est pas faite. Ainsi, il ne faut pas construire des trottoirs si on ne les entretient pas. Romy LASSERRE ajoute que s'il y avait un accident, le Maire serait responsable. Claude CHAPPUIS pense qu'il y a des mises au point à faire. Romy LASSERRE dit que le déneigement s'est vraiment amélioré. Pierre CUZIN pense qu'il est très bien fait.

☞ David PERAY demande pourquoi en Conseil municipal le devis concernant la rue de la Craz n'a pas été examiné. Jean-Charles MORANDI lui répond qu'il est d'environ 153 300€. Nous avons un avant projet sommaire. Il faut lancer les marchés publics pour avoir des devis. Sur ce devis, il faudra enlever une part payée par la CCPG. David PERAY se demande si maintenant qu'ils ont rebouché les trous de la route ils vont vouloir participer.

☞ David PERAY demande pourquoi le débat d'orientation budgétaire est fait après une réunion du Conseil municipal. Il est censé durer 3 heures! Pierre DUMAREST répond que la même chose a été faite lors du dernier conseil communautaire. C'est légal. David PERAY trouve dommage que tout le monde découvre le DOB aujourd'hui. Christian JOLIE pense qu'il est plutôt regrettable d'avoir perdu un Conseil municipal traditionnel avec des comptes rendus de commissions.

### **Débat d'Orientation Budgétaire** (résumé) :

☞ Présentation au Conseil municipal par Jean-Charles MORANDI d'un tableau reprenant les dépenses réalisées en 2011 et les prévisions de 2012. Pierre DUMAREST précise que les subventions concernant l'Auberge seront bientôt touchées, il est en contact avec Etienne BLANC. Pour le FISAC, il manquait juste un récapitulatif général. Pierre DUMAREST va aussi rappeler NOVADE au sujet des 31000€ qu'il devait rembourser à la commune et qui n'ont pas été touchés cette année.

☞ Le Conseil municipal décide d'augmenter la somme attribuée à chaque agent pour son matériel personnel : pantalons, chaussures de sécurité etc. De 1900€, on passerait à 2300€.

A l'article 6067, il faut prendre en compte 130 enfants soit 9100€ et non pas 8260€.

☞ Pierre DUMAREST souhaite qu'il y ait une délibération lors du prochain Conseil municipal concernant le montant des indemnités attribués au receveur municipal. Il souhaite supprimer son indemnité. Romy LASSERRE explique que la trésorerie de Bellegarde est l'équivalent d'un cabinet d'expert comptable, ces services sont très importants pour la commune. Rachel NABAFFA s'interroge cependant sur le pourquoi de ces indemnités alors qu'il y a déjà un salaire.

☞ La cotisation du SIEA s'était glissée à deux articles différents, l'erreur a été corrigée.

☞ Le Conseil municipal souhaite avoir un tableau récapitulatif des subventions attribuées en 2012 aux différentes associations.

☞ La commune est toujours dans l'attente des chiffres du SIVOS.

☞ La commission d'urbanisme souhaite que 25 000€ à 30 000€ soient attribués pour la révision du PLU.

☞ Le Conseil municipal souhaite prendre position sur la réfection du plancher de la mairie, pour un coût d'environ 3200€. Claude CHAPPUIS pense que la moquette a besoin d'être changée car elle est très sale. Christian JOLIE pense qu'il suffirait de la faire nettoyer. Romy LASSERRE pense que c'est un nid à acariens. Christian JOLIE dit qu'elle est encore utilisable et qu'il ne comprend pas pourquoi on veut la changer. Claude CHAPPUIS répond que s'il travaillait 8h par jour dans ces bureaux, il comprendrait pourquoi il est nécessaire de la changer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 6 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention décide de ne pas faire ces travaux en 2012...

☞ Le Conseil municipal souhaite voter pour l'achat d'un nouveau véhicule suite au souhait de la commission voirie. Ce véhicule est nécessaire car Véronique FILIPPI utilise elle aussi tous les jours le véhicule pour poster le courrier, distribuer le Petit Challaisien, distribuer les plateaux repas etc. Il a été question d'acheter un multi benne. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décidé à la majorité (7 voix pour, 2 voix contre, 5 abstentions) d'acheter un nouveau véhicule pour une somme de 12 000€ maximum. Il reviendra à la commission voirie de choisir le type de véhicule.

☞ L'achat de nouveaux chariots sera nécessaire en vue de l'augmentation des services de la cantine. La somme serait d'environ 1000€ par chariot. Christophe BRULHART demande si l'école possède assez de chaises et de tables ou s'il faut budgéter d'en acheter des nouvelles. Romy LASSERRE pense qu'il faudra refaire le point sur tout cela en vue de l'ouverture de la 5<sup>ème</sup> classe en 2012.

Il faut réfléchir à l'achat d'un bungalow (algeco) ou l'aménagement du local poste pour y installer la garderie.

Un bungalow fait environ 23m<sup>2</sup>, il en faudra plusieurs. David PERAY pense que cela ne suffira pas. Christian JOLIE pense que 25 000€ suffiraient pour réhabiliter l'ancienne poste et y installer la garderie. David PERAY explique que la commission bâtiment ne s'est pas penchée sur ce problème. Il y a deux ans, le Conseil municipal avait dit non pour réhabiliter l'ancienne poste. Anna DOUDOU explique que le local de l'ancienne poste fait 56m<sup>2</sup> et sert de dépôt à la bibliothèque, il n'est pas aux normes. Claude CHAPPUIS pense qu'il faut recréer une orientation des bâtiments à Challex. Le budget doit être voté pour le 31 mars 2012, il faudra avoir des chiffres provisoires d'ici là.

☞ Le Conseil municipal parle de revoir les 250 000€ attribués aux travaux d'agrandissement de la bibliothèque. Romy LASSERRE pense qu'il faudrait faire un projet global avec l'école. Pierre CUZIN pense qu'il faudrait abandonner ce projet et le reprendre dans un projet commun. Christian JOLIE pense que c'est lorsque se posera le problème de l'école qu'il faudra tout revoir. Pour l'instant, on a cherché à augmenter la surface de la bibliothèque car cela s'avérerait nécessaire. Romy LASSERRE pense qu'il faut faire a minima. Christian JOLIE dit qu'il suffit juste d'écarter de suite la 3<sup>ème</sup> solution, trop coûteuse. Claude CHAPPUIS ajoute qu'il y a des règles d'urbanisme à respecter. Christian JOLIE ajoute que la commission bibliothèque n'a rien signé, elle ne fait pour l'instant que présenter des projets. Ils respectent ce qui a été décidé en Conseil municipal. Après on repensera le bâtiment et on créera un volume. David PERAY pense qu'il faut revoir tous les projets qu'avait le Conseil municipal. L'école passe avant. Anna DOUDOU pense qu'on ne peut pas construire la salle des fêtes et en même temps l'agrandissement total de l'école. Rachel NABAFFA dit que la bibliothèque aurait pu être agrandie à moindre frais (environ 70000€), en cassant la cloison des garages. Si cette dernière devait être revue dans un projet global, cette pièce agrandie pourrait toujours être utilisée par l'école car elle reste attenante. Jean-Charles MORANDI pense qu'il ne faut pas toucher à l'ensemble de l'école. Si le Conseil municipal fait la bibliothèque, elle peut ensuite être modifiée. David PERAY ajoute que cela est possible sauf si un étage est créé. Christian JOLIE lui répond qu'on réfléchit pour l'instant aux différents projets.

☞ Concernant le projet de salle des fêtes, il a été budgété environ 2 697 369€. Le bâtiment serait de 1054m<sup>2</sup> avec une salle principale de 350m<sup>2</sup>. Rachel NABAFFA dit que pour la prochaine esquisse, il y aura deux constructions, une construction avec une salle principale et d'autres salles annexes, une construction moins coûteuse avec seulement une salle principale et des possibilités d'agrandissement. Jean-Charles MORANDI pense que justement avec une somme inférieure, on arriverait certainement à faire un emprunt. Pierre DUMAREST pense qu'à hauteur de 40% on pourrait avoir des subventions européennes pour ce projet. Il serait ainsi possible de dépasser pendant deux ans la capacité de financement de la commune. Romy LASSERRE pense que la crise est valable pour toute l'Union Européenne. Les subventions vont peut-être diminuer ou disparaître dans les prochaines années. Il vaut mieux avoir un projet moins ambitieux mais plus évolutif ? Il ne faut pas mettre en danger la commune vu la tournure économique de la France et de l'Europe. Jean-Charles MORANDI dit que la capacité de financement est problématique, les banques nous ferment la porte au nez. Il faut aussi toujours être prudent sur les sommes que l'on peut toucher car elles peuvent être inférieures au prévisionnel. Romy LASSERRE ajoute qu'on ne joue pas au poker avec le budget d'une commune. Frédéric PERICARD pense qu'un projet en deux tranches est une bonne idée et est suffisant pour une commune comme Challex. Christian JOLIE rappelle que la rémunération de la maîtrise d'ouvrage est de 9% et est lié à la somme totale du projet. Il faudra savoir si le maître d'ouvrage est d'accord pour garder le projet si la somme globale est abaissée. Une délibération avait été prise, nous aurons de la chance s'il ne se rétracte pas. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de choisir la solution évolutive pour le projet de salle des fêtes avec 11 voix pour et 3 abstentions. En ce qui concerne la continuation du projet le plus important, 1 seule voix pour, 10 voix contre et 3 s'abstiennent.

☞ Concernant l'isolation phonique du commerce, un devis parviendra à la commune d'ici trois semaines. Le Conseil municipal s'interroge sur la somme de ce devis qui sera peut-être de 50 000€ ou plus.

☞ Le Conseil municipal s'accorde pour mettre en route de nouveaux projets :

- 
- rampe accès vestiaire du foot et conduite d'eau
  - Columbarium
  - Chemin du château
  - Cunette de Marongy
- 

Jean-Charles MORANDI conclut, à la fin de la réunion en disant qu'il faudra faire une nouvelle réunion de la commission finances lorsque de nouveaux chiffres seront arrivés.

En annexe, les tableaux présentés tels quels lors du Conseil municipal.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 5 mars à 19h30.**

**La séance est levée à 23H49.**